

Collision mortelle avec un vélo

[Pays - Faits-divers](#)

Mar 12 Oct 2010 | 20:00

A Ouvéa, dimanche, un peu avant minuit, un automobiliste a renversé un cycliste au niveau de la tribu de Lékine. Le conducteur de la voiture, seul à bord, n'a visiblement pas vu le cycliste qui circulait sur le bord de la chaussée.

L'automobiliste de 27 ans, de la tribu de Mouli, était par ailleurs sous l'empire de l'alcool. D'après les constatations effectuées par les gendarmes, son taux d'alcoolémie était largement au-delà de la limite autorisée : 1,5 gramme d'alcool par litre de sang. Avant qu'il ne soit pris en charge par les gendarmes, les proches de la victime se sont chargés de son sort en l'astiquant et en brûlant sa voiture. Le suspect a été placé en garde à vue et devrait être présenté à la justice aujourd'hui. Il devrait être mis en examen pour « homicide involontaire » aggravé par deux circonstances : le fait qu'il avait bu et qu'il conduisait sans permis. La victime était originaire de la tribu de Lékine et avait 58 ans. Son corps a été évacué vers le dispensaire.

C'est la quarantième victime de la route comptabilisée depuis le début de l'année.